

**Date de convocation :**  
**01.03.2021**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 15**

L'an **deux mille vingt et un** et le **onze mars** à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SANS Christian**, Maire.

**Présents :** Mme GERARD (Proc.), M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT(Proc.) MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY

**Absents excusés :**

M. EVIN (Proc. Mme AIMONE- CAT )  
Mme AGUILA (Proc. Mme GERARD)

**D.C.M. N°3 -1**

**Approbation des nouveaux statuts du  
Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save**

**Monsieur LIVOTI Antoine** a été élu secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L 5211-20,

Considérant que le SEBCS a par délibération n° 2021-01/SJ/015 du 30 janvier 2021, mis à jour ses statuts.

Considérant que cette mise à jour a été rendue nécessaire en raison :

- du changement de la forme du SEBCS. Il est passé de syndicat de communes à syndicat mixte fermé,

- de l'arrêté préfectoral n° 018-07 modifiant la liste des membres du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save du 1<sup>er</sup> janvier 2018, intégrant des communautés de communes en substitution de communes ayant transféré leurs compétences, la nature juridique du Syndicat s'en trouvant modifié celui-ci prenant la forme d'un Syndicat Mixte,

- de la nécessité de faire une mise à jour globale des statuts du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save, à la demande de la Sous-Préfecture.

Considérant que conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SEBCS a notifié cette délibération à chacun de ses membres par courrier en date du 5 février 2021.

Le Conseil Municipal de la Commune de Boussens est appelé à se prononcer dans un délai de trois mois sur les modifications proposées.

.../...

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Valide** la mise à jour des statuts du SEBCS à l'unanimité des membres présents,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **16.03.2021**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 16 mars 2021

Le Maire,

C. SANS

